91

la cgt

Territoriaux de Fleury-Mérogis

Un dégel du point d'indice de 1, 2 ou 3%

ça ne suffira pas !

POUR l'augmentation immédiate du point d'indice (qui nous sert de base pour notre salaire) de 10% et vers le rattrapage de ce qui nous a été confisqué depuis 12 ans !
POUR une augmentation des salaires et des pensions de retraites
POUR une retraite à 60 ans à taux plein, fondée sur la solidarité intergénérationnelle.
POUR une augmentation de 10% des effectifs

Point d'indice : 4,686€
au 1er février 2017
Contre : 5,379€
S'il avait suivi l'évolution de l'inflation (hors tabac) depuis le 1er janvier 2020
Perte du pouvoir d'achat : 14,8%
Par exemple, pour un :
C : 254 € par mois de perte
B : 345 € par mois de perte
A : 460 € par mois de perte

Nous étions plus de 12% du personnel de Fleury-Mérogis auprès de Natacha POMMET, secrétaire générale de la fédération CGT des services publics, a avoir rejoint la mobilisation de ce jeudi 31 mars 2022 pour l'augmentation du pouvoir d'achat !

Nous voulons **le retour de nos CAP de plein exercice**, le maintien de notre droit de faire carrière, avec une évolution significative entre son début et sa fin qui passe par l'accès à la catégorie supérieure.

Nous voulons **une vraie médecine du travail, le maintien de nos CHSCT**, le maintien de nos comités techniques,

Nous voulons **la reconnaissance de la pénibilité de nos métiers**, sans oublier les « administratifs » qui sont toujours les laissés pour compte.

La reconnaissance de la pénibilité, le mieux être au travail en plus de l'augmentation de nos salaires et des effectifs, cela passe par la diminution du temps de travail. C'est pourquoi la CGT revendique les 32 heures hebdomadaires

Revendiquer les 32 heures cela passe par rejeter le passage aux 1607 heures imposé par la loi de transformation de la Fonction publique qui n'est, ni plus, ni moins qu'une opération de vol des congés pour faire baisser les effectifs et nous obliger à travailler plus, pour le même salaire.

Si nos services publics sont essentiels, alors il faut leur donner les moyens de fonctionner. C'est pourquoi nous exigeons l'abrogation de la loi dite de Transformation de la fonction publique ! Cette loi vient de remettre en cause l'existence même de notre statut qui consigne l'ensemble de nos garanties et droits collectifs. Nous voulons le maintien de notre statut, son amélioration, son renforcement !

C'est tout cela – ainsi que l'ensemble de nos revendications spécifiques (taux d'encadrement, reconnaissance des qualifications, bonnes conditions de travail…) – c'est ce que les plus de 12% des agent-e-s de Fleury-Mérogis ont voulu exprimer ce 31 mars en direction du gouvernement.

Il est encore temps, soyons plus nombreuses et nombreux pour nous faire entendre !

CGT des territoriaux de Fleury-Mérogis - 61, rue de l'écoute s'il pleut - 91700 Fleury-Mérogis
mail : cgtfleurymerogis@gmail.com - Tel. : 07 69 53 51 91